

Assurer sa mission de référent désigné en santé et sécurité au travail

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

OBJECTIF PROFESSIONNEL VISÉ : à l'issue de la formation, vous serez capable de conseiller et accompagner votre employeur dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS. Vous serez capable d'assurer la mission de référent désigné en santé et sécurité au travail

OBJECTIFS OPERATIONNELS VISÉS :

- * Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques
- * Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés
- * Identifier les mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques
- * Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention, ...)
- * Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail
- * Approfondir quelques notions : Ergonomie et TMS, Risques Psychosociaux
- * Découvrir l'outil d'évaluation des risques chimiques SEIRICH

LES + DE LA FORMATION :

Une approche active en groupe, des apports théoriques actualisés, des conseils pour une mise en action dès le retour en entreprise.

Un support de référence complet remis en fin de formation pour agir en autonomie et être reconnu dans votre mission de référent en SST.

Une formation incluant une intersession pour expérimenter votre mission et à l'issue de la formation une évaluation et une validation reconnue de vos compétences.

ACTION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL ET EN INTER-ENTREPRISES :

		
Durée	Dates	Lieu
3 jours soit 21 heures (avec travail intersession avant le J3)	Les 02/06, 03/06 et le 03/07/2026	VANNES

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION :

15 jours minimum à date de retour de la convention signée.

ASSOCIATION **VENETIS** – 6 Rue Henri Becquerel – CP 73 – P.I.B.S – 56038 VANNES CEDEX – Tél : 02.97.54.64.70
Siret 41067874200025 – www.venetis.fr – gle@venetis.fr – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53561017556 auprès du préfet de région de BRETAGNE. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - Certificat QUALIOP N°262107 – MAJ 03.2026

MODALITE D'INSCRIPTION :

Les inscriptions sont à faire auprès du service formation :

- Isabelle BOZEC : i.bozec@venetis.fr - 06 70 10 44 74
- Rachel JEHANNO : r.jehanno@venetis.fr - 07 88 64 94 97

PUBLIC VISÉ : Toute personne volontaire, désignée par le chef d'entreprise pour être référent en santé et sécurité au travail dans l'entreprise

PRÉ REQUIS : Posséder l'attestation de fin de formation « Notions essentielles pour la prévention des risques professionnels » via le dispositif d'autoformation de l'INRS (lien fourni par l'organisme de formation : [Inscription à la e-formation : - INRS](#))

CONTENU DE LA FORMATION :

Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques

- * Les enjeux généraux de la prévention et la responsabilité de l'employeur
- * Les enjeux humains
- * Les enjeux économiques
- * Les enjeux juridiques

Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés

- * Les méthodes d'analyse des situations de travail et des accidents
- * Le processus d'analyse d'une situation de travail
- * Compréhension du processus d'analyse d'un accident du travail via l'arbre des causes
- * Exercice d'analyse d'un accident et/ou d'une situation de travail

Identifier les mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques

- * Le repérage des différents niveaux de prévention (prévention primaire, secondaire et tertiaire)
- * Les principes fondamentaux de la prévention selon les textes en vigueur
- * Exercices et retours d'expériences

Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention, ...)

- * Le rôle du référent santé sécurité au travail lors de la démarche de prévention : de la participation au diagnostic, en passant par le suivi des actions (via le plan d'action ou PAPRI PACT) et l'animation de la prévention
- * Les étapes de la démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action
- * Les informations à communiquer aux différents interlocuteurs dans son entreprise lorsqu'on est référent désigné en santé sécurité au travail

Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail

- * Les obligations réglementaires principales de l'entreprise face à ses obligations en SST
- * Les différents acteurs de la santé et sécurité au travail : l'employeur, le référent sécurité et santé au travail, les salariés, le CSE, les autres acteurs internes et externes
- * Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) : un document obligatoire au service de l'entreprise pour recenser les risques, les classer et proposer des actions de prévention

Approfondir quelques notions : Ergonomie et TMS, Risques Psychosociaux

- * Les troubles musculosquelettiques (TMS) et les facteurs de risques associés
- * Les principales mesures de prévention des TMS
- * Les Risques Psychosociaux : définition et facteurs de risques associés
- * Les actions de prévention qui encadrent les risques psychosociaux

Découvrir l'outil d'évaluation des risques chimiques SEIRICH

- * Les objectifs de l'outil développé par l'INRS
- * Les étapes d'utilisation de l'outil SEIRICH
- * Exemples d'utilisation de l'outil et retour d'expériences

LA FORMATRICE :

Formatrice consultante spécialiste en santé et sécurité au travail, hygiéniste du travail et de l'environnement, Valérie SAUVERVALD, dirige le cabinet ACTIV'S&ST. Elle est passionnée par la prévention des risques, experte de la santé et de la sécurité dans les organisations de travail depuis bientôt 30 ans. Elle a œuvré dans les secteurs industriels, du naval, du BTP, etc...et a à cœur de dynamiser ses interventions en formation par des retours d'expériences terrain accessibles à tous. Elle favorise par une démarche inductive la participation de chacun qu'elle accompagne dans la compréhension des enjeux qui entourent la prévention des risques professionnels. Elle aide chaque stagiaire à s'approprier une démarche de professionnel(le) de la santé et de la sécurité au travail qui répond aux obligations et respecte les enjeux des entreprises tout en revendiquant une posture bienveillante et engagée.

Le suivi pédagogique et la coordination de la formation sont sous la responsabilité d'Isabelle BOZEC responsable pédagogique, qui veille à la qualité et à la conformité des contenus dispensés. Coordonnées : i.bozec@venetis.fr / 06 70 10 44 74

INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Le taux de satisfaction concernant les formations réalisées chez VENETIS Formation au second semestre en 2025 est de 93%. Le taux de recommandation est de 100% sur le second semestre 2025

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS :

La formation s'appuie sur :

- * Une alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de mises en situation, des questionnaires, des échanges et exposés au fil des thématiques traitées lors de la formation
- * Une approche collaborative : analyse d'expériences vécues par les stagiaires, travail en sous-groupes
- * Des supports pédagogiques visuels et structurés
- * Un suivi pendant la formation et en intersession avec une restitution individualisée faisant apparaître les compétences de chacun dans sa démarche d'Evaluation des risques professionnels (EvRP)

SUIVI ET ÉVALUATION À L'ISSUE DE LA FORMATION :

Chaque participant réalise un test de positionnement en amont de la formation. Une grille d'autoévaluation des acquis est complétée en début et fin de formation et enfin une

évaluation à l'issue de la formation (à chaud) est également proposée pour mesurer la satisfaction et les acquis en fin de session.

SANCTION DE LA FORMATION :

Un certificat de réalisation est remis individuellement à chaque stagiaire et à son employeur.

A L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Notre organisme de formation peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Ainsi, si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter directement, Isabelle BOZEC : 06.70.10.44.74 / i.bozec@venetis.fr

DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS :

Toutes les actions de formation dispensées par VENETIS font l'objet d'une convention de formation signée des deux parties.

Tout document contractuel est accompagné du parcours de l'action de formation, de la convention détaillée et du règlement intérieur de la formation.

ENGAGEMENT QUALITÉ :

VENETIS satisfait aux exigences du Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle et le certificat QUALIOPI.

Vous trouverez sur notre site les pièces téléchargeables, le règlement intérieur et certificat QUALIOPI.

DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Différents dispositifs de financement sont accessibles en fonction de votre financeur public. L'équipe Vénétis Formation est à votre disposition pour vous accompagner dans le choix de vos formations et la gestion de vos démarches administratives.

Contactez-nous : Isabelle BOZEC : i.bozec@venetis.fr - 06 70 10 44 7 ou Rachel JEHANNO : r.jehanno@venetis.fr - 07 88 64 94 97

Identifiez votre OPCO en visitant le site [France compétences](https://francecompetences.fr) : " [Quel est mon-opco ?](#) "